

Saisissant l'occasion du premier regroupement interacadémique des inspecteurs du premier degré à l'ESENESR, le SI. EN-UNSA a sollicité une audience auprès du ministre. C'est Isabelle Bourhis, conseillère sociale qui a reçu notre délégation était conduite par Franck Montuelle (secrétaire général adjoint chargé du secteur 1er degré) accompagné de Sylvie Marceau (responsable académique SI. EN pour Limoges) et de Jacques Beaudoin (responsable académique SI. EN pour Rouen). Cette audience s'est déroulée après le discours du ministre, dans les locaux de la Préfecture de la Vienne de 16 h 45 à 17 h 30.

La rencontre s'est déroulée dans un climat propice à l'échange et à l'écoute mutuelle.

Nous avons d'abord exprimé notre déception quant à la logistique mise en place pour entendre le discours du ministre. Il nous a en effet paru inacceptable que de nombreux collègues aient été contraints de se confiner dans plusieurs salles surchauffées devant un écran et un son très aléatoire. Nous ne pouvons pas admettre que de manière arbitraire, la plupart des inspecteurs présents aient été privés de la capacité accordée à d'autres d'interagir avec le ministre ! Nous avons obtenu l'assurance que le ministre serait avisé de notre déception et nos regrets. Tant de kilomètres parcourus pour une image bien pâle...

Nous avons réaffirmé l'implication de tous les inspecteurs qui ont à cœur d'accompagner les enseignants afin de les aider à faire réussir les élèves dont ils ont la charge. Toutefois, nous avons constaté que de nombreux collègues éprouvent la désagréable sensation de se voir réduits à la mise en œuvre servile d'actions de formation préfabriquées relevant objectivement du « prêt-à-porter pédagogique ». Il y a là un hiatus entre la parole du ministre, entendue quelques instants auparavant, et les consignes de l'administration centrale, renforcées par les injonctions académiques et départementales. Nous avons insisté sur la nécessité de conférer aux inspecteurs une marge décisionnelle cohérente avec leur statut de personnel d'encadrement.

À propos des évaluations CP-CE1-6e, qui cristallisent la désapprobation de certains, nous avons évoqué le risque consistant à réveiller de vieilles et tenaces réticences. Il faut d'ailleurs convenir de la ressemblance du modèle actuel avec les protocoles que nous connaissions autrefois. Sans surprise, notre interlocutrice réaffirme le rôle diagnostique de ces évaluations.

Nous avons attiré l'attention de la représentante du ministre sur l'urgence de la réduction du « retard numérique » accumulé dans le premier degré.

S'appuyant sur la réaffirmation, par le ministre, de la pertinence de la circonscription du premier degré, notre questionnement concerne également les évolutions envisagées pour cet échelon territorial dans le contexte actuel de probables réorganisations ou fusions académiques, en ce qui concerne un pilotage de proximité organisant la scolarité obligatoire (écoles et collèges). Dans ce cadre, nos interrogations ont porté très concrètement sur le devenir des inspecteurs du premier degré que le ministre dit envisager comme des personnels indispensables.

Dans la logique du renforcement d'un pilotage pédagogique cohérent des territoires qui soit porteur de continuités pédagogiques et didactiques, nous insistons sur l'urgente nécessité d'envoyer aux corps d'inspection et de direction des signes forts en faveur de la création tant attendue d'un

véritable corps unifié de l'encadrement pédagogique impliquant tous les inspecteurs (IEN et IA-IPR) et personnels de direction.

Dans le domaine des ressources humaines, à propos du recrutement des IEN et de la revalorisation de leurs carrières, nous interrogeons Isabelle BOURHIS à propos de l'impérieuse nécessité de mesures susceptibles de remédier à la déstabilisation de l'équilibre entre les corps viviers et le corps de débouché. Il est urgent d'envisager un réaménagement de la classe normale des IEN avec l'ajout de deux échelons supplémentaires. L'accès à l'échelle de rémunération HEB ne concerne, en tant que grade exceptionnel, que quelques collègues ; il convient d'en faire un échelon ordinaire de la hors classe. Nous faisons aussi remarquer que les indemnités de nos collègues chefs d'établissement sont versées sous forme de bonification indiciaire ; nous ne voyons pas ce qui empêcherait les inspecteurs de bénéficier de ce même avantage. Sans présumer du résultat de ce travail, la conseillère du ministre nous annonce l'ouverture prochaine d'une nouvelle phase d'agenda social.

Les inspecteurs travaillant dans l'éducation prioritaire s'investissent très fortement dans le pilotage de ces réseaux. Depuis longtemps, ils déplorent de se voir moins bien traités que leurs collègues chefs d'établissement travaillant dans le même contexte. La mesure de revalorisation de la prime REP, mise en place récemment, ne concerne que l'éducation prioritaire renforcée. Le compte n'y est pas (voir l'article sur le site Internet du SI. EN-UNSA). Nous faisons part à Isabelle BOURHIS de notre exaspération en ce domaine. Nous faisons aussi observer que bien d'autres inspecteurs connaissent des conditions de travail particulièrement difficiles ; nous évoquons, par exemple, les inspecteurs intervenant dans des secteurs ruraux. Si nous sommes tous attachés à nos circonscriptions, à nos collaborateurs et à nos équipes pédagogiques, nous sommes tous dans un état de fatigue qui traduit bien le caractère inacceptable de nos conditions de travail. On nous demande sans cesse de nouveaux efforts, on nous félicite (brièvement !) de nos succès... et on nous engage à nous faire oublier rapidement ! Il était essentiel pour nous que le ministre, par le truchement de sa conseillère sociale, entende le mécontentement des inspecteurs et la colère sourde qui monte de toute part.

Dans ce contexte, nous appelons tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs réformistes de l'UNSA Education à nous rejoindre. En effet, ce n'est pas vraiment par hasard si tous les syndicats majoritaires des cadres du système éducatif se retrouvent dans notre fédération. Dans les différentes instances paritaires et dans nos écoles, nous savons bien de quelles fédérations viennent les attaques les plus fréquentes contre les inspecteurs. Malgré leur discours « de bon ton » au moment des élections professionnelles, comment pourrions-nous leur faire confiance pour défendre nos légitimes revendications ?...

Rejoindre et soutenir le SI. EN UNSA, c'est défendre à la fois les intérêts de tous les inspecteurs et de chacun d'entre eux.

